

## CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VETERINAIRE ITHURBIDE

Les Conditions Générales de Fonctionnement sont consultables en format papier à l'accueil et sur le site de la Clinique Vétérinaire Ithurbide.

La Clinique Vétérinaire Ithurbide effectue des actes médicaux et chirurgicaux mixtes.

Les actes effectués au sein de la Clinique Vétérinaire Ithurbide sont soumis aux présentes CGF.

---

### DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS CLINIQUE VETERINAIRE ITHURBIDE :

- Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie
- Cabinet vétérinaire pour ruminants
- Cabinet vétérinaire pour équidés

Clinique Vétérinaire Ithurbide

917 Route d'Iholdy ,

Karikartia

64780 Irissarry

Téléphone : 05 59 37 60 26

Adresse email : [cliniqueveterinaireithurbide@wanadoo.fr](mailto:cliniqueveterinaireithurbide@wanadoo.fr)

---

### SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

La Clinique Vétérinaire Ithurbide est détenue par la SPFPL Vétérinaire Ithurbide

---

### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H et le samedi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Les consultations sans rendez-vous, pendant les heures d'ouverture sont possibles en fonction de l'urgence et de la disponibilité des vétérinaires.

La continuité des soins est assurée par un des vétérinaires de la clinique qui est d'astreinte (rotation du vétérinaire d'astreinte organisée en interne) 365 jours /an.

En cas d'urgence, 24H/24, les clients sont invités à appeler au 05 59 37 60 26.

---

### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- ↳ Ithurbide Christel, Docteur Vétérinaire, inscrite au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°13597.
- ↳ Ithurbide Jean Claude, Docteur Vétérinaire, inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°11932.
- ↳ Saint Pierre Isabelle, Docteur Vétérinaire, inscrite au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°33472.
- ↳ Chalard Clément, Docteur Vétérinaire, inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°32738.
- ↳ Courtade Laure, Docteur Vétérinaire, inscrite au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires sous le n°33755.

Personnel non vétérinaire :

- ↳ Basterretche Michèle, ASV
- ↳ Larraburu Oxoby Solange, ASV

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

La Clinique Vétérinaire Ithurbide pratique les actes suivants :

- ↻ Radiographie numérique
- ↻ Échographie
- ↻ Analyses médicales : biochimie, hématologie
- ↻ Examen coproscopiques parasitologiques
- ↻ Médecine
- ↻ Chirurgies de convenue, chirurgies des tissus mous.
- ↻ Hospitalisation
- ↻ Soins dentaires
- ↻ Obstétrique et Gynécologie
- ↻ Phytothérapie
- ↻ Les chirurgies spécialisées, en particulier orthopédiques sont assurées à la Clinique par un intervenant extérieur spécialisé : Le Dr Iban IRUBETAGOYENA - ESKUAVET

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Le vétérinaire d'astreinte passe voir les animaux hospitalisés vers 22 heures, puis le lendemain matin à l'ouverture de la Clinique, s'il ne juge pas qu'une surveillance plus rapprochée soit nécessaire.

---

## OBLIGATION DE PERMANENCE ET DE CONTINUITÉ DES SOINS

Un vétérinaire est d'astreinte 24 h /24 et 7 jours / 7 et joignable au 05 59 37 60 26 .

Nos obligations de permanence et de continuité des soins sont assurées en interne, par les vétérinaires de la Clinique Vétérinaires Ithurbide, 365 jours / an pour les animaux de notre clientèle, régulièrement suivis au sein de la Clinique Vétérinaire Ithurbide.

Aucune convention de permanence et de continuité des soins n'a été signée entre la Clinique Vétérinaire Ithurbide et une structure externe.

---

## ESPECES TRAITEES

La Clinique Vétérinaire Ithurbide prend en charge régulièrement les ruminants (bovins, ovins, caprins) , les animaux de compagnie ( chiens, chats) et les équidés.

Certains NAC sont occasionnellement pris en charge.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins à tous les NAC, comme par exemple les reptiles, les amphibiens et les oiseaux

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les principaux tarifs des prestations courantes sont consultables à l'accueil.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, des médicaments et autres produits délivrés ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée ( TVA).

Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement ainsi que leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant une fourchette de prix ou des paliers financiers sera présenté au client sur demande. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

---

## LITIGES

La profession vétérinaire est une profession réglementée, elle est soumise à un code de déontologie et sous le contrôle d'un conseil de l'ordre.

Code de déontologie vétérinaire : [Code de déontologie](#) | [L'Ordre national des vétérinaires \(www.veterinaire.fr\)](#)

Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires Nouvelle Aquitaine : 40 Rue de Belfort, 33000 BORDEAUX, 05.56.24.56.93, email : [cro.nouvelle-aquitaine@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.nouvelle-aquitaine@ordre.veterinaire.fr)

---

## RESPONSABILITE CIVILE PROFFESIONNELLE

ABEILLE Assurances, Mr CHANGALA P. et ETCHEVERRY X., Centre Jara Bâtiment 2, 64220 Saint Jean Pied de Port, Tél : 05 59 37 05 99 [changala-etcheverry@abeille-assurances.com](mailto:changala-etcheverry@abeille-assurances.com)

Immatriculation ORIAS : 07009214 - 0700938

Contrat n° 78424525

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Ithurbide Christel et Jean Claude..

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

## MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 Rue Bréguet, 75011 PARIS

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu plus particulièrement le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soin et de consentement éclairé.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société X Anima Tanatorio de Animales, S.L. 20100 Renteria (Espagne) l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute

demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client : Tarification par la clinique.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure et maîtrisant parfaitement l'animal concerné.

---

#### ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sont légalement sous la responsabilité de la municipalité sur laquelle ils sont trouvés.

Toutefois, selon nos possibilités, nous pouvons contrôler s'ils sont identifiés, pendant les horaires d'ouverture de la Clinique, afin de vous orienter, si cela est possible, vers leur maître légitime.

---

#### MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou échelonné peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions de médicaments non entamés et achetés à la Clinique depuis moins d'un mois.

Un paiement en 3 ou 4 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier ONEY sous réserve d'acceptation de ce dernier.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

La Clinique se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement

A Irissarry, le 05 mai 2024

  
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ITHURBIDE  
S.E.L. R.L.  
SIRET 421 073 951 00019  
64780 IRISSARRY  
Tél. 05 59 37 60 26